

# Caves et coopératives

Agriculture



## Pourquoi voter FO ?

Parce que vous êtes notre préoccupation.

Parce que Force Ouvrière, dans la **branche des caves et coopératives**, va de pair avec l'amélioration de votre pouvoir d'achat et de vos conditions de travail.

Pour en savoir plus sur les modalités et conditions de ces acquis, rendez-vous sur [www.fgtafo.fr](http://www.fgtafo.fr)

## GRILLE DE SALAIRES

Force Ouvrière veille, lors des négociations, à ce que la grille soit décrochée du SMIC et que les écarts entre les coefficients soient maintenus. Actuellement, le niveau d'entrée de grille se situe à 10 € au-dessus du SMIC.

## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE FRAIS DE SANTÉ

L'accord signé en février 2011 instaure un régime collectif obligatoire de remboursement complémentaire des frais de santé. Il comprend la couverture de tout ou partie des dépenses de santé restant à charge du salarié après l'intervention de la MSA, permettant un accès à des prestations sociales complémentaires.

## CLASSIFICATIONS

Signé en juin 2007, l'accord prévoit un délai maximum dans la progression du parcours professionnel. Ainsi, un salarié passe à l'échelon « confirmé » en 2 ans maximum. Un entretien est prévu pour entériner le changement d'échelon.

**Ces points sont des acquis sociaux obtenus par Force Ouvrière dans la branche des caves coopératives.**

## Qu'attendre de l'avenir ?

### Force Ouvrière s'engage :

- Le toilettage de la convention collective, qui n'a pas été effectué depuis plusieurs années, commencera sous peu.
- Continuer à proposer des solutions sociales permettant d'améliorer les conditions de travail et de vie des salariés : pouvoir d'achat, couverture santé, etc.



” Du 28 novembre au 12 décembre **VOTEZ FO** ”

Force Ouvrière **représente vos intérêts**



[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)